

## **Assemblée générale annuelle 2023**

**le dimanche 17 décembre 2023**

**Salle William TURNER - LE CELLIER**

Le président déclare l'assemblée ouverte à 9 heures 30.

Il évoque les décès de nos camarades :

Jean VIVIER - lot 10 Loire

Bruno CHERET - lot 10 Loire

En leur mémoire, l'assemblée observe un instant de silence.

Il remercie les 114 pêcheurs présents, puis présente les invités qui nous ont fait l'honneur de nous rejoindre :

Monsieur Bernard HAMON, président de la fédération départementale de pêche,

Monsieur Daniel MARQUET, président de l'ADAPAEF 37 et de l'union interrégionale des ADAPAEF Loire-Bretagne,

Monsieur Yannick MALLET, président de l'ADAPAEF 49.

Absents excusés :

Madame Amélie GOULARD, de la DDTM,

Madame Anne BOITEAU, du conseil départemental,

- Ordre du jour :

- Procès-verbal de l'assemblée générale 2022,
- Rapport d'activités 2023,
- Rapport financier définitif 2022,
- Rapport financier provisoire 2023,
- Rapport moral,
- Prix des cartes et licences 2024,
- Assemblée Générale extraordinaire « modification des statuts »
- Questions, échanges.

1 - Lecture du procès-verbal de l'assemblée générale 2022

La lecture en est faite, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2 - Activités depuis la dernière A.G. du 5 décembre 2022 :

- 9 décembre 2022 : COGEPOMI
- 14 décembre 2022 : démission de Roger MENORET du CA

- 17 janvier 2023 : vente des cartes et distribution des licences à Ancenis
- 10 février : conférence de l'eau à l'Hôtel de région
- 24 mars : A.G fédération 44 à Haute-Goulaine
- 25 mars : pêche à la truite à Mouzillon
- 4 mai : CA ADAPAEF au Cellier
- 12 mai : réunion de secteur à Ancenis
- 1er week-end de juin : manifestations Débord de Loire à La Pierre Percée, à Mauves et à Nantes
- 2 juillet : Fête de la chasse et de la pêche à St Philbert de Grand Lieu
- 5 juillet : réception à la Fête Républicaine du conseil départemental à Nantes
- 11 juillet : entretien sur le schéma de développement des occupations et usages du fleuve (SDOUF)
- 28 août : CA au Cellier
- 12 octobre : commission technique à la DDTM Nantes
- 17 octobre : entretien avec les architectes en charge de la réalisation de la pêcherie éducative carrelet à Basse-Goulaine
- 6 novembre : AGE fédération 44
- 14 novembre : commission de bassin pour la pêche professionnelle en eau douce
- 18 novembre : AG ADAPAEF Indre-et-Loire (37)
- 20 novembre : conseil d'administration au Cellier
- 25 novembre : AG ADAPAEF Maine-et-Loire (49)
- 4 décembre : COGEPOMI
- 16 décembre : réunion des présidents fédération 44

### 3 - Bilan financier définitif 2022 :

Pour éviter à la salle une énumération fastidieuse de chiffres, il n'est présenté qu'un résumé :

Recettes	:	34 084,17 €
Dépenses	:	32 150,02 €
Solde	:	1 934,15 €

### Intervention du vérificateur aux comptes pour l'exercice de 2022

Monsieur Pascal BERTHE, vérificateur aux comptes, déclare avoir vérifié les comptes de l'association. Les écritures sont en parfaite concordance.

Le président propose de donner quitus au trésorier, ce qui est fait à l'unanimité de la salle.

### 3 - Bilan financier provisoire 2023 (au 11 décembre 2023) :

Recettes	:	27 375,89 €
Dépenses	:	25 419,22 €
Solde provisoire	:	1 956,67 €

Une provision de 5 000 € est engagée pour aider à la conservation des carrelets fixes en Loire, 1000 € sont mis à disposition de M. BOUCARD.

### 5 - Rapport moral :

- Le président informe l'assemblée de sa démission de la commission spécialisée de la FNPF suite à une non-concordance de points de vue avec les autres représentants des PAEF.

- Baisse continue des effectifs due :

\* à la réduction des volumes piscicoles (multiples facteurs tels que sur-fréquentation de certains secteurs, prolifération d'espèces invasives (plantes, corbicules...)),

- \* aux problèmes de pollution conduisant à la stérilité et/ou malformation des poissons, disparition des frayères à cause de la baisse de niveau de l'eau, envasement de certains secteurs de la Loire et de la Sèvre,
- \* à la présence de plus en plus importante de prédateurs (silures, cormorans, ...),
- \* à la transformation de la qualité de l'eau (baisse des micro-éléments et micro-organismes permettant l'alimentation des alevins, apparition d'algues filamenteuses vertes, phénomènes qui se multiplient mais qui n'inquiètent personne), les drainages agricoles sur tout le cours du fleuve amènent tous les nitrates épandus depuis des années et nous en voyons maintenant les conséquences mais cela n'inquiète personne,
- \* aux restrictions et limitations mises en place et les difficultés d'approche de la Loire au niveau de la communauté urbaine de Nantes.

- Les incivilités subies par les bateaux et les engins de pêche perdurent, le président fait part de son inquiétude. Il renouvelle qu'il est impératif d'aller déposer plainte car seuls les dépôts de plainte, même s'ils sont classés sans suites, permettent de quantifier l'ampleur des actes d'incivilités commis.

Un sondage dans la salle montre que beaucoup ont été concernés mais que peu de plaintes ont été déposées !!

Le président rappelle qu'en cas de vol non déclaré d'engin, si l'engin est découvert sur un autre lot, le titulaire de l'engin sera reconnu comme étant en infraction.

- Un appel à volontaire a été adressé individuellement à chaque sociétaire pour intégrer le conseil d'administration. Ce courrier figure en pièce jointe de ce compte-rendu. Seul M. Patrick LECLESVE y a répondu. Le président propose de le coopter, ce qui est fait à l'unanimité de la salle.

- Projets d'actions 2024 :

- \* avancer dans la mise en place de la pêcherie éducative carrelet de Basse-Goulaine et, si des adhérents carrelets acceptent de s'y investir, proposer que l'association puisse en assurer la gestion.
- \* reprendre nos participations aux manifestations permettant la mise en valeur de nos pratiques.
- \* demander aux pêcheurs et aux responsables des lots de nous faire remonter le temps passé au nettoyage des rives et le volume de déchets collectés (photos, courriel...).
- \* rappeler le challenge à chacun d'inviter 5 fois dans l'année des adhérents potentiels.

## 6 - Prix des cartes et licences 2024

- Les montants des licences et des cartes pour 2024 évoluent :

- \* licences : Loire 7 à 12 : 60 €  
Loire 13-14 et 15 : 43 €  
lamproie : 23 €  
conseil départemental : 66 €

\* cartes : le prix de la carte ADAPAEF = 105 € (FNPF +3 € - FD44 + 1,50 €)

La carte de l'ADAPAEF augmentera seulement de 0,50 € par rapport à 2023, le différentiel de 4 € est supporté par l'association qui le prend à sa charge.

\* Une carte réservée aux moins de 18 ans (carte jeune) est disponible au prix de 24,50 €.

- Les dates de distribution des licences à Ancenis sont communiquées, ainsi que les modalités et la marche à suivre pour la délivrance de la carte de l'association où il est demandé de privilégier l'échange par courrier en amont au siège social.

- Il est proposé des retours par voie postale ou par courrier électronique, ou en main propre le jour des retraits de licence.

- Le président rappelle les nouvelles modalités concernant le règlement des licences Loire. Dorénavant, à l'issue de la réception des demandes de licence (en septembre), les services de l'État adressent un listing aux services fiscaux

qui transmettent un titre de paiement au pêcheur qui devra en régler le montant, auprès du comptable spécialisé, conformément aux modalités figurant sur ce titre.

Lors du retrait des licences, le pêcheur devra impérativement être muni de ce titre de perception.

C'est cette nouvelle procédure qui nous a contraints à demander à chaque adhérent de communiquer sa date et commune de naissance.

- Le site internet vient d'être entièrement refait. Le président présente Damien BUCHET qui s'est porté volontaire lors de l'AG précédente et il projette le résultat de son travail.

Damien reprend à son compte la gestion et la mise à jour du site.

- Un rappel est donné concernant la réglementation.

## 7 - Assemblée générale extraordinaire modification des statuts des ADAPAEF

Cette A.G.E nous est imposée pour que les statuts de l'association soient en conformité avec les textes demandés au Ministère par la FNPF.

Pour reprendre les termes du directeur de la fédération départementale, « la discussion ne se pose pas, c'est une obligation réglementaire ! ».

Les modifications sont les suivantes :

- il est tenu compte du fait que le dispositif Internet permet désormais le versement direct de la cotisation pêche et milieu aquatique (CPMA) à la FNPF.

- il est dorénavant possible de recourir au distanciel dans les statuts des ADAPAEF.

Ces deux modifications d'articles sont adoptées à l'unanimité.

## 8 – Questions, échanges

Un échange de questions a suivi.

- Il est principalement évoqué les dépôts de plaintes qui ne sont jamais suivis d'effets. Une large majorité constate qu'il n'est donc pas utile d'aller déposer plainte et de perdre son temps pour rien. Le président conteste cette façon de voir et il est conforté par l'intervention de M. Alain MERESSE, administrateur de l'association, qui fait part de son retour au sujet d'une procédure engagée il y a de nombreuses années et qui vient enfin d'être déclarée favorable au plaignant.

- En cours d'assemblée, le président de la FD, Bernard HAMON, et Gilles CHOSSON ont échangé sur la mise en place, voulue par la fédération, d'une fenêtre de capture du brochet. L'ADAPAEF n'est pas a priori opposée à cette mesure mais demande de disposer d'éléments probants quant à son efficacité. En l'absence d'indicateurs fiables et pertinents, il n'y a pas consensus et l'ADAPAEF reste opposée à une telle mise en place sur le domaine public.

A 11h20 l'assemblée générale se termine .

Rendez-vous est donné à l'assemblée générale annuelle **le dimanche 17 décembre 2024.**

Le secrétaire Michel BAUMARD

Signé BAUMARD

Le président Gilles CHOSSON

Signé CHOSSON

